



Bulletin d'inscription (nouveau membre) – Année 2023
(A remplir en caractères imprimés)

Nom :		Prénom :	
Date naissance :	Lieu de naissance :	Nationalité :	
Adresse :		N° / boîte :	
Code postal :	Localité :	Pays :	
Email :		Téléphone / GSM :	
Immatriculation Véhicule 1	Marque :	Tireur : <input type="checkbox"/>	
Immatriculation Véhicule 2	Marque :	Débutant : <input type="checkbox"/>	
Je suis : militaire actif : <input type="checkbox"/> militaire pensionné : <input type="checkbox"/> ancien militaire (<i>hors Service Militaire</i>) : <input type="checkbox"/> Vétéran: <input type="checkbox"/>			

Je reconnais avoir pris connaissance [des statuts et du ROI du DVSAF asbl](#) et je m'engage à les respecter. J'accepte de suivre un module de formation à la sécurité aux armes organisé par le DVSAF. Je sais que je n'acquerrai la qualité de membre adhérent qu'avec l'aval de l'organe d'administration, après évaluation à la suite du module de formation. Cette décision de l'organe d'administration est sans appel. J'accepte que les données qui vous sont communiquées, fassent l'objet d'un traitement informatique et que certaines données soient transmises aux autorités militaires, à l'URSTBf et aux compagnies d'assurance du DVSAF asbl.

Pour s'inscrire comme membre adhérent dans notre club DVSAF, vous devez obligatoirement être membre d'une fédération de tir belge reconnue : URSTBf / VSK / FROS / RSFO par l'intermédiaire : soit de notre club, soit d'un autre club dans lequel vous êtes inscrit.

Dans tous les cas joindre au présent bulletin :	
<ul style="list-style-type: none"> • Une photo couleur récente (format carte d'identité), • Une photocopie recto-verso de la carte d'identité, • Un extrait du casier judiciaire (596.1-5 - armes - club de tir) de moins de trois mois, • Si tireur sportif copie recto-verso de votre licence de tir URSTBf, VSK / FROS ou RSFO. • Pour les mineurs, une autorisation des parents ou des tuteurs, • Une copie de la carte Vétéran, <i>Les Vétéran sont des membres du personnel de la Défense (actifs, pensionnés ou anciens) qui ont participé à au moins une mission à l'étranger reconnue.</i> 	
<p>Plus - Avec nouvelle affiliation URSTBf via notre club :</p> <p>Certificat médical (demander au secrétariat DVSAF) modèle URSTBf (carte blanche) de moins de 3 mois,</p> <p><input type="checkbox"/> Paiement groupé de la cotisation DVSAF + URSTBf :</p> <p>Cadet/junior : 69 € Vétéran : 99 € Autres : 109 €</p>	<p>Ou – Déjà affilié par un autre club à une fédération de tir belge reconnue (URSTBf, VSK, FROS, RSFO) (complémentaire) :</p> <p><input type="checkbox"/> Photocopie carte de votre fédération 2023,</p> <p><input type="checkbox"/> Paiement de la cotisation DVSAF :</p> <p>Cadet/junior : 59 € Vétéran : 64 € Autres : 74 €</p>

Cadet et junior : nés en 2003 ou après. Senior : né avant 2003. Sont compris 7 € de frais d'inscription la première année.



Signature du candidat membre adhérent : Date :

▶▶ ***(Pour tout dossier incomplet ou paiement non effectué, votre candidature ne sera pas traitée.)***

Paiement par virement (***en mentionnant nom et prénom du candidat***) au compte du DVSAF asbl :

IBAN : BE62 7320 5266 2361

BIC : CREGBEBB

Documents à envoyer à : DVSAF asbl, Route des Crêtes 3, 5170 PROFONDEVILLE

Les envois par « Recommandé » ne sont pas acceptés.